

## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, jeudi 19 octobre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie de LAGORCE, sous la présidence de M. LAVIDALIE Bruno, Maire.

Etaient présents : M. LAVIDALIE B. – Mme. GERARD M.-H.– M. BALARESQUE F. – Mme. DALLA MUTA M.– M. ALLARD M. – Mmes. WIECZORECK C. –HOSTEIN M. –GOBBI P. – DIEU C. – LAMOUREUX E. – M. PARAGE B.

Etaient absents ou excusés : M. NORMANDIN F.– Mme. MARCEAU S. – M. DIEU S. – M. ESCOTO D. – M. GIRARDON G. (Excusés)

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents.

Mme GERARD Marie-Hélène, conseillère municipale a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée.

### **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

**D.2023-10-001 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 2023/001 – CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

**D.2023-10-002 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « REGIE DES TRANSPORTS »**  
**QUESTIONS DIVERSES**

### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 2023/001 – CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour la création d'une maison d'assistantes maternelles a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Cette consultation a été lancée le 19 juin 2023 pour une remise des offres fixée au 17 juillet 2023 à 12H00.

La consultation comprenait 8 lots :

- LOT 1 : Gros œuvre / VRD / Espace vert.
- LOT 2 : Charpente/Couverture
- LOT 3 : Menuiserie extérieure / Serrurerie
- LOT 4 : Plâtrerie / Faux-Plafond

LOT 5 : Menuiserie bois  
 LOT 6 : Sol souple / Faïence / Peinture  
 LOT 7 : Plomberie / Sanitaire / CVC  
 LOT 8 : Electricité

Les lots n° 1,3 et 7 sont infructueux et les offres jugées inacceptables au regard des critères définis dans le règlement de consultation. Ils ont dû être reconsultés.

Pour les autres lots, il convient de faire le choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection définis dans le règlement de consultation :

Monsieur le Maire, après avoir présenté le rapport d'analyse des offres, propose de retenir les prestataires suivants :

N°LOT	DENOMINATION DU LOT	PRESTATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE HT
1	Gros-œuvre	MAUGET	98 749,68 €
1bis	VRD / Espaces verts	E.T. R	43 771,95 €
2	Charpente/Couvertures	DUPUY FRERES	30 500,00 €
3	Menuiserie extérieure	BATIPOSE	17 957,00 €
4	Plâtrerie / Faux-Plafond	B2FPI	21 000,00 €
5	Menuiserie bois	GRATRAUD-LAROCHE	13 153,00 €
6	Sol souple / Faïence / Peinture	CHORT	19 500,00 €
7	Plomberie/Sanitaire	GIROND'AIR	12 867,25 €
7 bis	Chauffage/Climatisation	PUEL	27 300,00 €
8	Electricité	AEL	18 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>302 798 ,88 €</b>

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché relatif à la création d'une maison d'assistantes maternelles aux prestataires mentionnés ci-dessus.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents au marché concerné ainsi que toutes décisions concernant les avenants.

## **CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « REGIE DES TRANSPORTS »**

Le budget du transport retrace uniquement les dépenses et les recettes liées à l'utilisation du bus pour le transport scolaire et les activités scolaires (piscine, sorties pédagogiques...)

Par délibération n° 2022-06-003 en date du 03 juin 2022, la commune de Lagorce a décidé de supprimer le service de transport scolaire à compter de la rentrée 2022-2023

Il a été procédé récemment au reversement du fond de caisse (32 euros) et à la restitution des carnets à souches encore en notre possession.

Il convient donc de procéder à la clôture et d'arrêter les comptes du budget annexe « régie des transports » à la fin de l'exercice 2023.

Cette clôture a pour conséquence :

- La suppression du budget annexe « régie des transports »
- La reprise de l'actif et des résultats dans les comptes du budget principal de la ville.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La suppression du budget annexe « régie des transports »
- D'accepter que l'actif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de la ville

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **SANS OBJET**

Monsieur le Maire rappelle que les prochaines séances sont fixées au vendredi 24 novembre et au vendredi 15 décembre 2023 à 20h30.

Monsieur le Maire déclare close la séance qui est levée à dix-neuf heures et quarante minutes.